

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 5 DÉCEMBRE 2019

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 5 décembre 2019*

Aujourd'hui, à seize heures cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 390 Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.